

# COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

\*\*\*\*\*

Séance du 19 février 2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.*

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Quorum : 15**

**Présents :**                    25    Monia FAYOLLE, Fabienne TOURAINE, Pierre GRATALOUP, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Olivier BAREILLE, Michel LAGIER, Jean-Claude JAUNEAU, Anne-Virginie POUSSE, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Béatrice BOULANGE, Laurence MEUNIER, Nadine MAZZA, Virginie BLAISON, Fanny LEBAYLE, Emeric MOREL, Renée TORRES, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Hugues JEANTET, Marc ZIOLKOWSKI, Clément PERRIER

**Absents excusés :**            Laurent FOUGEROUX, Jean-Marc CHAPPAZ, Christel DECATOIRE, Gérard BOURGEAT

**Pouvoirs :**                    3    Laurent FOUGEROUX à Anne-Virginie POUSSE  
Jean-Marc CHAPPAZ à Jean-Claude CORBIN  
Gérard BOURGEAT à Hugues JEANTET

**Secrétaire de séance :**    Michel LAGIER

**Date de la convocation et de son affichage :** 6 février 2025

---

### Délibération n° 7

#### **Délibération n° 007/2025 – Actualisation des tarifs du cimetière communal**

L'article L.2223-15 du Code général des collectivités territoriales dispose que les concessions d'un cimetière sont accordées moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par le conseil municipal. Des tarifs différenciés pour chaque catégorie de concessions doivent être fixés.

Les tarifs en vigueur ont été instaurés par délibération du conseil municipal n° 2018/057 du 7 décembre 2018 et n'ont pas été actualisés depuis.

Dès lors, il convient de procéder à leur actualisation.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-15 et R.2223-11,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2018/057 du 7 décembre 2018, instaurant les tarifs relatifs au cimetière communal,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 038/2022 du 9 mai 2022, portant actualisation de la délégation d'attributions du conseil municipal au maire, pour la durée de son mandat, afin de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal dans les limites de l'inflation plus 1 %,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'actualiser les tarifs du cimetière communal,

**CONSIDÉRANT** que la proposition des nouveaux tarifs du cimetière communal, validée par la commission « finances » réunie les 9 décembre 2024 et 30 janvier 2025, n'entre pas dans le champ d'application de la délégation donnée au maire,

**OUI** l'exposé,

Après en avoir délibéré,

**FIXE** les tarifs du cimetière communal, applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, comme suit :

<b>CONCESSIONS FUNÉRAIRES</b>		
<i>Achat ou renouvellement</i>		
Type	Durée	Tarifs
Emplacement simple	15 ans	192,00 €
	30 ans	384,00 €
	50 ans	708,00 €
Emplacement double	15 ans	384,00 €
	30 ans	768,00 €
	50 ans	1 299,00 €
<b>CONCESSIONS CINÉRAIRES</b>		
<i>Achat ou renouvellement</i>		
Type	Durée	Tarifs
Columbarium	15 ans	321,00 €
	30 ans	642,00 €
	50 ans	1 158,00 €
Cavurne	15 ans	258,00 €
	30 ans	516,00 €
	50 ans	825,00 €
<b>REDEVANCES FUNÉRAIRES</b>		
Désignation	Tarifs	
Jardin du souvenir	85,00 € <i>Redevance mise à disposition équipement municipal et plaque nominative</i>	
Caveau provisoire	Tarif hebdomadaire	10,00 €
	Tarif mensuel	25,00 €

MONUMENTS FUNÉRAIRES SUITE REPRISE ADMINISTRATIVE	
Désignation	Tarifs
<b>Monument emplacement simple</b>	
Soubassement + tombale + stèle	1 700,00 €
Tombale + stèle	900,00 €
Stèle	300,00 €
Soubassement + stèle	1 350,00 €
<b>Monument emplacement double</b>	
Soubassement + tombale + stèle	3 000,00 €
Tombale + stèle	1 500,00 €
Stèle	650,00 €
Soubassement + stèle	2 400,00 €
<b>Caveau emplacement simple</b>	
2 places	1 300,00 €
3 places	1 450,00 €
<b>Caveau emplacement double</b>	
4 places	2 300,00 €
6 places	2 600,00 €
<b>Cavurne</b>	
Tombale + stèle	1 000,00 €
Caveau	400,00 €

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

*Pour extrait conforme,*

**Bernard ROMIER**  
Maire de Grézieu-la-Varenne

